

Postulat pour faciliter l'installation de bornes de recharge électrique

La transition énergétique voulue par la loi votée par le peuple suisse encourage et pousse le consommateur au remplacement des voitures thermiques par des voitures hybrides rechargeable ou tout électrique.

Si le propriétaire de villas peut assez facilement procéder à la mise en place de solutions de recharge pour sa voiture, il n'en est pas de même pour les locataires. Il existe effectivement des possibilités d'optimiser la recharge des voitures afin de limiter les pics de consommation et ainsi diminuer légèrement le coût d'installation. (Beaucoup de voitures permettent de régler la recharge en fonction de l'heure de départ). Des bornes de charges reliées par un bus permettent un équilibre de charge en fonction du nombre de voitures connectées.

En cas d'installation de bornes de recharge électriques, il faudra dans, probablement plus des trois-quart des bâtiments existants, augmenter l'arrivée électrique. Pire, dans de nombreux cas, on demandera aux propriétaires de payer une nouvelle conduite électrique depuis la sous-station des SI, la plus proche. Entre le montant à payer pour la nouvelle taxe d'intensité supplémentaires et une conduite électrique renforcée, celui-ci est largement dissuasif et beaucoup vont attendre d'avoir le couteau sous la gorge pour faire ces travaux.

Les conséquences à cela pourraient être nombreuses ; en voici deux d'entre elles : les SIN devront alors eux aussi réagir dans l'urgence pour pouvoir distribuer le courant demandé et surtout d'autres acteurs moins gourmands pourraient venir proposer leurs services entretemps.

Il n'y a donc pas que dans l'installation de compteurs intelligents que les SI doivent déployés leurs efforts pour soutenir la transition énergétique, mais aussi dans la promotion des bornes de recharges chez le privé. Pour cela, la politique tarifaire, réseau et distribution doit être adaptée. Autant on subventionne l'achat de véhicules électriques, autant les SI devraient subventionner le raccordement des bornes électriques dans les bâtiments privés.

Dans ce sens, je dépose le postulat suivant en demandant au SIN de devenir un facilitateur pour la pose de bornes de recharge dans les bâtiments privés et de réfléchir à une manière de subventionner ces équipements afin de les rendre attractifs. Rêvons un peu, nos SIN deviendraient-ils les champions des voitures électriques à Nyon et dans la région.

Jacques HANHART